les Cahiers
SYNTHÈSE DES TRAVAUX
Janvier 2013
n°17
Conseil de Développement
Lille Métropole

Temps de la ville, temps de la vie : mieux articuler les rythmes de vie des habitants de Lille Métropole

Qu'est-ce qu'une politique des temps ?

« Mettre en place des politiques temporelles », c'est prendre en compte et améliorer la gestion des temps individuels et collectifs des habitants et acteurs d'un territoire liés aux temps familiaux, de travail, de loisirs... dans un contexte de mutation des modes de vie. Il s'agit notamment d'améliorer **l'accès aux services publics** en maîtrisant mieux la **mobilité des habitants,** tenter de concilier **les rythmes et usages de la ville et de l'espace public,** et d'aider les habitants à **mieux articuler vie familiale et vie professionnelle.**

Dans cette perspective, le Conseil de développement a proposé, dans sa contribution de décembre 2011, des actions concrètes à Lille Métropole pour intégrer la dimension temporelle dans ses politiques publiques.

Quels sont les enjeux d'une telle politique pour la métropole ?

Le premier enjeu est de réduire les inégalités sociales par une meilleure accessibilité, équité et efficacité des services publics. Il s'agit de concevoir l'offre de services et les équipements publics en fonction des attentes des usagers et des bénéficiaires.
Une telle politique contribue aussi à **améliorer le mieux vivre ensemble et la cohésion sociale** par la prise en compte des nouveaux enjeux sociaux liés au temps de travail, à la mutation des structures familiales, à l'étalement urbain, au vieillissement de la population...
La conciliation des temps induit une certaine qualité de la ville et d'attractivité du territoire : c'est un enjeu de **développement durable et de développement économique**, qui favorise l'accueil d'entreprises sur un territoire qui prendra en compte l'articulation entre les contraintes professionnelles des salariés, les besoins de services qui en découlent et la qualité de vie.
Enfin, cela a un impact sur **l'aménagement du territoire** et la conception de l'urbanisme des métropoles de demain.

L'échelle métropolitaine a toute sa pertinence pour traiter cette question car l'espace de vie des habitants ne se réduit pas à la commune : on travaille à Lille, on habite à Templeuve, on fait du sport à Villeneuve d'Ascq... Les compétences de Lille Métropole (économie, transport, développement durable...) permettent de toucher largement à tous les champs d'action.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS *(source Tempo Territorial d'après source INSEE)*

- En un siècle, **le temps de travail a été divisé par 2 et le temps libre multiplié par 5.**
- **80%** des femmes âgées de 24 à 54 ans travaillent.
- **2,7 millions** de salariés français travaillent régulièrement ou ponctuellement la nuit.
- **En 1950, chaque habitant parcourait en moyenne 5 km par jour contre 45 km aujourd'hui.**
- **37%** des salariés ont des horaires de travail en journée prévus à l'avance avec un repos le week-end *(source DARES 2009)*

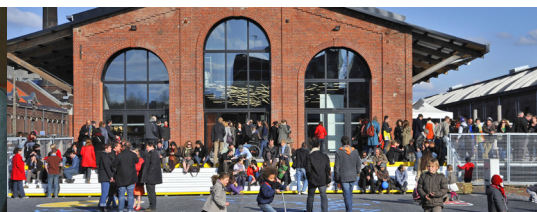

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LILLE MÉTROPOLE

1. Prendre le temps de **rendre accessible la culture et le sport...**

L'offre culturelle et sportive n'est pas toujours en phase avec les rythmes de vie des habitants : certains équipements sont fermés le soir ou réservés aux clubs, aux horaires où les particuliers pourraient pratiquer une activité, par exemple à la sortie du travail et après avoir géré les obligations familiales.

Ainsi, le Conseil propose **d'améliorer l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels à tous, notamment en adaptant les horaires d'ouverture aux horaires de fréquentation**. Cela n'impliquerait pas une augmentation du volume horaire. Une mise en œuvre en deux phases est proposée. Lille Métropole pourrait d'abord prendre en charge le fonctionnement des équipements pour lesquels elle est déjà compétente (ex : musées comme le LaM ou piscines communautaires), afin d'adapter les plages horaires.

La seconde phase consisterait en l'extension du dispositif au niveau métropolitain, via une dynamique partenariale à animer avec les communes qui gèrent une grande partie des équipements culturels et de loisirs.

Il s'agirait de coordonner la gestion des équipements pour permettre la complémentarité entre les lieux ouverts et l'offre proposée.

L'agglomération de Montpellier a réaménagé certains horaires afin de créer des nocturnes pour les musées, piscines et équipements sportifs. Pour les médiathèques « une boîte aux livres » et des services sms et internet facilitent leurs accès 24h/24, 7j/7.

2. Mieux gérer **le temps des étudiants** pour éviter la saturation des transports en commun

On constate une saturation de certains transports desservant les Universités, comme la ligne 1 du métro par exemple.

Le Conseil propose donc que puisse être mise en place une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (Transpole, Lille Métropole, les Universités...) **pour étudier le décalage et l'étalonnage des horaires des cours des différentes Universités**. Bien sûr, il faut tenir compte des aspects pratiques inhérents aux contraintes de chacun. Le système de billettique unique permettra de mieux connaître ces usages.

Cette approche pourrait permettre à Lille Métropole **d'innover dans sa politique de transports en commun** et prioriser autrement les investissements envisagés, comme par exemple le doublement des rames de la ligne 1 de métro.

Toutefois, même si modifier les horaires des cours améliore les conditions de la mobilité, il faut, pour pérenniser la démarche, anticiper les effets cascades comme les encombrements des restaurants universitaires ou le temps réduit pour les rencontres hors temps scolaire.

Dans l'agglomération de Montpellier : les trois Universités (60 000 étudiants ou salariés) démarraient toutes à 8h le matin : cela renforçait la saturation du réseau sur la ligne de tramway. Un protocole d'accord avec les Universités a permis que la moitié des horaires de début et de fin de cours soient décalés permettant ainsi d'étaler les flux de voyageurs. Une démarche identique a aussi été menée à Poitiers.

3. **Les entreprises** acteurs majeurs des temps de la ville

Les entreprises et leurs politiques organisationnelles et logistiques influencent fortement les temporalités d'un territoire. **Une réflexion qui prend en compte les besoins des salariés et des entreprises** pourrait aider à la conciliation des temps. Quelques propositions du Conseil pour ce faire :

- Faciliter la mise en place des **Plans de Déplacements Entreprises et Inter-Entreprises (PDE/PDIE)** avec les entreprises implantées dans des parcs d'activités.
- Valoriser des **services aux salariés**, pouvant être mutualisés par plusieurs entreprises, comme les conciergeries, les crèches, les armoires/douches qui offrent une aide pratique aux salariés.
- Coordonner **l'heure d'arrivée** des salariés, des livraisons... à l'échelle des zones d'activités.
- Développer des **centres de télétravail** accessibles par les axes principaux de transports en commun et facilitant le travail à distance des salariés.

La Ville de Mérignac et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont mis en place des PDE en partenariat avec la CCI et les entreprises locales, afin de réduire l'égorgement des routes aux heures de pointe et de repenser la desserte des zones d'activités, connexions avec les infrastructures lourdes, et cadencement des transports en commun.

4. Des guichets offrant des **services multiples** implantés sur des lieux de passage

Il existe déjà des points services, dits « guichets uniques » appelés PSPE (Point Services aux Particuliers et Entreprises) offrant en un même lieu l'accès à différents services publics. Ils sont implantés dans des quartiers concernés par des politiques de la ville visant des publics en difficulté. Ils fonctionnent pour la plupart aux « horaires de bureau ».

Le Conseil de développement propose **de mettre en adéquation l'accès à ces services publics avec les différents temps vécus de la population.** Il s'agit de développer des « lieux multi-services » administratifs, fonctionnels, sociaux, culturels... (ex : services publics : CAF, services postaux... voire associant des entreprises privées : activités de loisirs...) et de les **implanter sur des lieux de passage** comme une gare ou une zone d'activités, là où il y a des flux de population importants, et non plus selon une logique uniquement territoriale.

Ces services fonctionnent aussi **aux horaires où ces flux sont les plus denses**.

Ces points multiservices **prennent en compte la mobilité des habitants**. Ils mobilisent des entreprises publiques et privées en appliquant un principe de complémentarité des services et en associant un « accueil sur place », là où se trouvent les gens.

Les Points Services aux Particuliers et Entreprises (PSPE)
Crées en 1997 au Faubourg de Béthune, par la Fondation Agir Contre l'Exclusion Lille Métropole, la Ville de Lille, et EDF GDF, les PSPE de Lille Métropole sont des structures de médiation sociale et économique. Ils accompagnent les habitants dans la résolution de leurs problèmes administratifs et financiers en lien avec le logement, l'énergie, le transport...

5. Introduire les temps de la ville dans les **projets d'aménagement**

Le chronoaménagement à Grenoble
L'alternative concrète à l'étalement urbain est de réduire les distances nécessaires à parcourir par chacun pour réaliser ses activités quotidiennes (travail, loisir, famille), sans réduire la mobilité mais en favorisant l'accessibilité, et de garantir à toute heure une distance à parcourir dans des délais maîtrisés.

La question des temps est très liée à celle des lieux. Dans la culture française de l'urbanisme, il faut donc apprendre à **prendre en compte**, en parallèle à l'affectation des espaces, **la manière dont ils vont être appropriés et investis**, quels en seront les **usages**.

Concrètement, il s'agit pour l'urbaniste d'évaluer le comportement des habitants dans l'espace temps urbain et faire en sorte que l'aménagement envisage les spécificités temporelles des lieux ; mais aussi d'envisager que les usages puissent évoluer dans le temps, en fonction des interactions entre les usages de la ville et les évolutions des modes de vies.

Cet urbanisme, fondé sur l'analyse des pratiques et la planification territoriale, s'appelle l'Urbanisme temporel.

Le SCOT devrait maintenant intégrer cette dimension et devenir un SCOTT : Schéma de Cohérence Territorial et Temporel.

Comment mettre en place des politiques temporelles ?

1. L'exemple du Grand Lyon

Interview

Lucie VERCHERE
chargée de mission temps et services innovants
à la Communauté urbaine du Grand Lyon

Comment le Grand Lyon prend-il en compte les temps des habitants dans ses politiques publiques ?
Le Grand Lyon* a mis en place une politique des temps en 2002. Nous avions un élu référent, ce qui est important pour lancer une telle démarche. Le Grand Lyon souhaitait aborder la question de manière pragmatique : interpeller les élus de l'intercommunalité et les responsables de services sur des actions concrètes. L'échelle intercommunale a toute sa pertinence mais il faut travailler en concertation avec les communes du territoire et croiser les compétences de chacun.
L'enjeu de la gouvernance des politiques temporelles est la transversalité : travailler avec tous les services de l'agglomération, interpeller toutes les politiques publiques, décloisonner. Il faut ensuite « faire ses preuves », montrer par des petites actions concrètes que cela fonctionne. C'est ainsi que l'on gagne en légitimité.

Quels sont les moyens mis à disposition ?
Un « Bureau des temps » a été créé en 2003. Sa mission est de piloter les actions concrètes de l'intercommunalité pour mieux articuler les rythmes de vies : vie familiale, vie sociale, vie professionnelle, vie citoyenne, vie personnelle... et les rythmes des territoires. Il est intégré à la Direction prospective du Grand Lyon, ce qui en fait un vrai atout car il croise et profite des recherches de la veille Millenaire 3. Il compte deux personnes à temps plein. Son budget a triplé depuis sa création.

Quelles sont les actions du Bureau des temps ?
Dès sa création, un questionnaire a été proposé à l'ensemble des services et des communes pour savoir quelles étaient pour eux les actions prioritaires.
La question de la mobilité des habitants est devenue l'axe central de la mission.
Ainsi, il travaille en étroite collaboration avec les services déplacements et voierie de l'intercommunalité. En complément des approches techniques des autres services, la mission travaille avec une approche usages et modes de vies. Elle est ainsi devenue le « Conseil en mobilité » du Grand Lyon.
Pour la mise en place de Plans de Déplacements Inter-Entreprises, le Bureau des temps a pris en charge la recherche d'entreprises volontaires et la concertation des différents acteurs.
En profitant des appuis des entreprises engagées dans des PDIE, la mission développe aussi des incubations de nouveaux services à la Mobilité : location de vélos longue durée, expérimentation d'auto-partage, etc.
Actuellement, il mène une réflexion sur le télétravail, très lié aux problématiques de la mobilité des salariés, et sur le développement d'outils numériques pour le faciliter.
Dans son rôle d'animateur territorial sur ces questions, il organise un colloque sur « l'accélération des temps » (26 novembre 2012) pour diffuser une culture des politiques temporelles et mobiliser les acteurs du territoire.

Pour vous, quels sont les trois éléments clés de succès des politiques temporelles ?
Il faut d'abord entrer par un sujet concret et démontrer l'efficacité : la mobilité des habitants en est un.
Il faut ensuite articuler les politiques temporelles et le développement durable : elles sont indissociables, l'entrée temps permettant des croiser la responsabilité économique, sociale et environnementale des territoires.
Enfin, il faut « tenir dans le temps » : être persévérant car cela nécessite un travail de concertation et d'articulation des différents acteurs qui peut parfois prendre un certain temps !

** Le Grand Lyon : la communauté urbaine du Grand Lyon regroupe 58 communes, 1,2 million d'habitants et s'étend sur 52 715 hectares.*

2. Gouvernance des politiques temporelles : nos propositions à Lille Métropole

- Identifier les problématiques par territoire et type de population et les acteurs publics et privés ;
- Avoir un premier Vice-Président référent à Lille Métropole sur le sujet ;
- Créer un Bureau des temps métropolitain avec les moyens humains ad hoc (chargé de mission, « VRP » du temps) ;
- Mettre en place un Comité Consultatif des temps regroupant les acteurs « producteurs » de temps (ex : entreprises, administrations, services à la personne...) ;
- Engager une évaluation des actions, une pédagogie et la formation des acteurs.

VOS RÉACTIONS...
Contact :
Équipe de coordination
Tél. : (0033) (0)3 20 63 33 54
conseildeveloppement@lillemetropole.fr

RETROUVEZ LES CAHIERS SUR :
www.conseildeveloppement-lillemetropole.fr

Lille Métropole nous passionne !
Tél. (+33) (0)3 20 63 33 54
Fax (+33) (0)3 20 63 73 99
conseildeveloppement@lillemetropole.fr
www.conseildeveloppement-lillemetropole.fr

Conseil de Développement Lille Métropole

Les Cahiers du Conseil de développement N°17 - janvier 2013
Directeur de la publication : Didier Paris - Rédaction : Chantal Uytterhaegen, Mohamed Elmahi, Mikaël Henriot, Colette Detre, Amanda Bametz et l'équipe de coordination du Conseil
Crédits photos : Lille Métropole Communauté urbaine
Impression : LMCU, 1 rue du Ballon, Lille
Dépôt légal : mars 2009 - ISSN : 2101-6615

La mission d'animation du Conseil est assurée par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole